



## abandon de poste pour nouveau poste un mois avant la fin

Par **laurab47**, le **30/06/2011** à **11:06**

bonjour,

Je suis actuellement en bac pro services depuis le 1er septembre 2009 à rodez et mon contrat se fini le 31 aout 2011. Je viens de passer toutes mes épreuves du bac pro et j'attends les résultats. N'ayant pas de nouvelle de mon entreprise pour une future embauche dans ma ville (toulouse) et ayant peur de me retrouvé sans rien j'ai postulé pour un bts assistant de gestion pme pmi en alternance. J'ai trouvé l'école et l'entreprise. Cependant l'entreprise trouvée me demande de commencer mes fonctions le 1er aout 2011 soit un mois avant la fin de mon contrat. J'ai posé la question a mes RH qui ne veulent pas me laisser partir avant la fin. Pensez vous que je risque quelque chose si j'abandonne mon travail 1 mois avant la fin de mon contrat pour mon nouveau contrat?

Cordialement

Par **P.M.**, le **30/06/2011** à **16:09**

Bonjour,

L'employeur actuel peut toujours vous réclamer des dommages-intérêts et par ailleurs agir vis à vis du nouvel employeur qui vous embaucherait alors que vous n'êtes pas libre de tout engagement...